

Annecy, le 30 novembre 2022

A partir du 1^{er} janvier 2023, au Grand Annecy, le tri se simplifie

Dès le 1^{er} janvier 2023, le tri des déchets pour les habitants des 34 communes du Grand Annecy sera simplifié : ils pourront désormais déposer au même endroit tous les emballages et tous les papiers. Les pots de yaourt, blisters, sacs en plastique, barquettes, tubes de dentifrice, briques alimentaires, capsules de café... vidés de leur contenu et sans les laver, iront dans le conteneur ou bac jaune. **Si c'est un emballage, je le trie !**

Désormais, 100% des habitants du Grand Annecy pourront trier tous leurs emballages et tous leurs papiers dans le bac ou conteneur jaune. Cette simplification des consignes de tri concerne les habitants des 34 communes du Grand Annecy : Alby-sur-Chéran, Allèves, Annecy, Argonay, Bluffy, Chainz-les-Frasses, Chapeiry, La Chapelle-Saint-Maurice, Charvonnex, Chavanod, Cusy, Duingt, Entrevernes, Epagny Metz-Tessy, Fillière, Groisy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Leschaux, Menthon-Saint-Bernard, Montagny-les-Lanches, Mûres, Nâves-Parmelan, Poisy, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Sylvestre, Sevrier, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac, Villaz et Viuz-la-Chiesaz.

Pour accompagner les habitants dans leur nouveau geste de tri, un courrier d'information, incluant un mémo-tri leur sera distribué dans leur boîte aux lettres d'ici fin 2022. Les consignes de tri sont progressivement mises à jour sur les bacs jaunes et les colonnes de tri en apport volontaire. La campagne « Au Grand Annecy, le tri se simplifie » sera déployée sur 5 camions de collecte des déchets ménagers. Une nouvelle campagne de sensibilisation des habitants aura lieu au printemps 2023 sur des secteurs ciblés.

Ce qui change à partir du 1^{er} janvier 2023

Pour les habitants d'Annecy

Les nouveaux emballages à trier seront à déposer dans le conteneur, le bac ou le sac jaune. Le Grand Annecy remplace progressivement les bacs individuels par des bacs de plus grande capacité pour accueillir le surplus d'emballages : 180L au lieu de 140L. Sur Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet et Seynod, 5000 foyers sont concernés par ce changement.

Pour les habitants de la rive gauche du lac, du Pays d'Alby, d'Argonay, Chavanod, Epagny Metz-Tessy, Poisy, Pringy, Montagny-les-Lanches, Quintal

Tous les papiers et tous les emballages se déposent dans le même conteneur : le jaune. Le conteneur bleu destiné au tri des journaux magazines et papiers disparaît et devient jaune.

Pour les habitants de la Tournette et du Pays de Fillière

Les nouveaux emballages à trier se déposent dans le conteneur jaune. Des autocollants avec les nouvelles consignes de tri sont progressivement installés sur les conteneurs.

Une adaptation des jours et des fréquences de collecte des déchets ménagers

Avec la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, les bacs et conteneurs jaunes se rempliront davantage tandis que le volume d'ordures ménagères incinérables diminuera en moyenne de 20%. Pour prendre en compte ces changements de volumes, les collectes des déchets ménagers ont dû être adaptées sur le territoire du Grand Annecy.

Dès le mois de janvier, pour les habitants résidant dans un secteur du Grand Annecy où leurs sacs poubelle sont à déposer dans des conteneurs ou bacs collectifs : leur collecte aura lieu une à deux fois par semaine, y compris désormais à Annecy et Annecy-le-Vieux.

Pour les habitants résidant dans un secteur où les sacs poubelle sont à déposer dans un bac individuel : leur collecte aura lieu, à titre expérimental, une fois toutes les deux semaines (au lieu d'une fois par semaine). Cette mesure expérimentale a été prise dans le cadre du plan de sobriété énergétique du Grand Annecy afin de réduire les distances parcourues par les camions de collecte des déchets ménagers.

Les habitants disposant d'un jardin pourront demander, en complément, un composteur individuel auprès du Grand Annecy pour leurs déchets alimentaires. Le compostage permet de réduire de 30% le poids de ses déchets et d'éviter les mauvaises odeurs dans sa poubelle. Il permet en plus de produire dans son jardin un engrais naturel et gratuit.

A noter : les jours de collecte des déchets ménagers seront modifiés sur les communes d'Annecy (y compris Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Seynod, Pringy) Argonay, Epagny Metz-Tessy, Poisy, Quintal et sur les communes de la rive gauche du lac. Un mémo avec les jours de collecte sera distribué aux foyers concernés par des changements de collecte.

Les jours de collecte des déchets ménagers seront disponibles le 2 janvier 2023 sur grandannecy.fr

Des enjeux sur le plan financier et environnemental

Les habitants vont désormais pouvoir trier davantage. Les coûts d'incinération ainsi évités viendront compenser les coûts supplémentaires engendrés par l'augmentation des matières triées.

Sur le plan environnemental, la matière ainsi recyclée permettra d'économiser les ressources de la planète (eau, énergies, sols, biomasse, minerais...) en limitant leur extraction, ce qui viendra réduire notre empreinte carbone.

Quelques chiffres

En 2021, chaque habitant du Grand Annecy a produit en moyenne plus d'une demi tonne de déchets :

235 kg/habitant/ an de déchets incinérables non recyclables

82 kg/hab/an de déchets recyclables (emballages et papiers)

164 kg/hab/an de déchets déposés en déchèterie.

26 kg/habitant d'autres déchets (cartons, biodéchets et textiles)

Le potentiel lié à l'augmentation du geste de tri des habitants est estimé à 3 kg/an/habitant dès 2023.

Une action menée en partenariat avec Citéo

Cette opération est menée dans le cadre de la loi AGEC de février 2022 sur la lutte contre le gaspillage et la promotion de l'économie circulaire. Elle implique le déploiement de l'extension des consignes de tri sur le territoire national d'ici le 31 décembre 2022.

Le Grand Annecy a répondu à l'appel à projet de Citéo, en charge de la fin de vie des emballages et des papiers consommés par les ménages, permettant ainsi à la collectivité d'obtenir un soutien financier, technique et organisationnel dans la mise en place des nouvelles consignes de tri.

À propos de Citéo

Citéo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citéo s'est fixé 5 engagements :

> réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies

> créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique

> donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation

> co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international

> cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission.

Depuis la création de Citéo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'écoconception, pour installer et

financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Un temps fort

Rendez-vous de la Transition, le 5 décembre 2022 au Pathé Annecy

Le Grand Annecy et la Ville d'Annecy invitent les habitants à participer à une soirée exceptionnelle, le lundi 5 décembre à 19h45 au cinéma Pathé organisée dans le cadre des « Rendez-vous de la transition ».

Au programme : projection/débat à partir du documentaire « faut-il jeter le recyclage ? » en présence de CITEO, l'éco-organisme chargé du recyclage des emballages et des papiers en France. La Direction de la Valorisation des déchets présentera en avant-première la simplification du tri. Une info à ne surtout pas manquer. Gratuit sur inscription : <https://my.weezevent.com/faut-il-jeter-le-recyclage>

→ LE 5 DÉCEMBRE 2022

les RENDEZ-VOUS de la TRANSITION

" FAUT-IL JETER LE RECYCLAGE ? "

PROJECTION/DÉBAT

ENTRÉE GRATUITE
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

VilleAnnecy
www.annecy.fr

Grand Annecy
AGGLOMÉRATION

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

ANNECY

Contact presse :
Nadège BOUCHARDY, chargée de communication
Tél. 04 80 48 01 65
nbouchardy@grandannecy.fr

www.grandannecy.fr